



Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier ⓐ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Déclaration liminaire pour la CAPD du jeudi 23 mai 2024

Quelle lassitude...

Quelle lassitude de répéter, chaque année, que les personnels se sentent fatigués, méprisés et en colère. Que la tension monte, que la défiance s'accroît, que la souffrance au travail explose.

Quelle colère de constater, encore et encore, que leurs droits sont bafoués avec, toujours, des refus massifs de temps partiel.

A l'heure où le CRPE trouve de moins en moins de candidats, ne serait-il pas temps de se demander ce qui pousse autant de collègues à se battre pour obtenir le droit de gagner moins ?

Peut-être est-ce parce que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Les conditions de vie, aussi.

Peut-être est-ce parce qu'on oublie trop souvent que les professeures et professeurs des écoles travaillent en moyenne 43 heures par semaine et 34 jours durant les vacances, plus encore en début de carrière.

Et ça, c'était avant l'alourdissement majeur des tâches de direction, avant le PACTE, le choc des savoirs, les évaluations d'écoles et autres réformes inacceptables.

Peut-être est-ce aussi parce que le départ en retraite recule tant qu'il semble devenir inaccessible.

Peut-être aussi que la liste est trop longue pour être développée ici...

Les nécessités de service ont bon dos. Ce ne sont pas les personnels qui dégradent le service public d'éducation. C'est bien l'administration, lorsqu'elle bafoue leurs droits, les enchaîne à leur poste et leur inflige la violence d'une décision basée sur une gestion comptable et managériale.

Si cette CAPD n'est pas un simulacre de dialogue social, alors, pour une fois, entendez-nous et acceptez toutes les demandes des personnels ayant formulé une

saisine. Montrez à nos collègues qu'ils et elles ont eu raison de penser que leur administration était encore capable de les comprendre, qu'ils et elles n'ont pas eu à dévoiler leur vie personnelle et intime, leur situation médicale et familiale en vain. Ne les méprisez pas.

SUD Education 34 défendra le droit individuel de tous les collègues ayant déposé un recours, mais aussi et surtout, le droit collectif de l'ensemble des personnels à exercer à temps partiel.

Toute demande est légitime et doit être acceptée.